

Code opérateur obligatoire :

**DECLARATION DE NON-TRANSBORDEMENT**  
**POUR L'ANNEE 2009**

---

Je soussigné  
Agissant en qualité de  
de l'entreprise (raison sociale et adresse)

déclare sur l'honneur que tous les produits exportés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 et pour lesquels la restitution sera demandée à l'Office de l'Elevage, à Viniflor, ou à l'ONIGC, ne feront l'objet, après leur dédouanement, d'aucun transbordement dans un ou plusieurs autres ports situés dans le territoire géographique de la Communauté.

Toutefois, si par suite de circonstances exceptionnelles, un tel transbordement devait intervenir, je m'engage à en informer l'Office, Unité Certificats / Restitutions / PHA1, à l'appui de la demande de paiement correspondante, et y joindre le ou les documents de transport utilisés depuis le lieu de dédouanement des produits jusqu'à leur mise à la consommation dans le pays-tiers, ou une copie ou photocopie de ces documents.

Fait à

Le

Signature et cachet commercial (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"  
le signataire doit être un représentant légal de l'entreprise

## DECLARATION PONCTUELLE DE NON-TRANSBORDEMENT

---

Je soussigné  
Agissant en qualité de  
de l'entreprise (raison sociale et adresse)

déclare sur l'honneur que les produits exportés sous la déclaration en douane suivante (2) :

n'ont fait l'objet, après leur dédouanement, d'aucun transbordement dans un ou plusieurs autres ports situés dans le territoire géographique de la Communauté.

Fait à

Le

Signature et cachet commercial (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"  
le signataire doit être un représentant légal de l'entreprise

(2) Numéro et date de la déclaration d'exportation.